

CLUB SPORTIF MUNICIPAL TENNIS
LA COUDOULIERE
COMPLEXE SPORTIF « Docteur Baptiste »
Avenue de la Mer
83140 SIX -FOURS LES PLAGES
04 94 07 69 78
csmt.lacoudouliere@free.fr



REUNION DU COMITE DE DIRECTION

MERCREDI 17 AVRIL 2013

Présents :

MEDINA Guy, PRINCIPIANO François, DELALANDE Jacqueline, REGNIER Jean-François, ORSI Bruno, SPIGA Fabrice, MACCIO Serge, MOGE Daniel.

Excusés :

REGNIER Philippe, ANDRIEUX Florence, ROBERT Alain, EPOQUE Olivier, EPOQUE Bruno, BELMONTE François, HUMBERT Henri, LE ROUZIC Serge.

Invitées : SILMAN Daniel, CALS Sylvain

Ouverture de la réunion à 18h30 -

*Président de séance : **MEDINA Guy***

*Secrétaire : **SPIGA Fabrice***

ORDRE DU JOUR :

ENSEIGNEMENT DU TENNIS AU SEIN DU CLUB

Guy MEDINA, nous expose le but de cette réunion.

Il est précisé encore une fois la différence entre l'école de tennis gérée par Daniel SILMAN et l'enseignement annexe (Cours adultes, PACCT.....).

Afin d'éviter toute incompréhension et malentendu Daniel SILMAN et Sylvain CALS ont été invités à cette réunion.

Guy nous rappelle que Sylvain CALS suit une formation de moniteur de tennis et que Daniel SILMAN en est le tuteur. Il précise que Sylvain et Daniel ne sont pas concurrents mais complémentaires. Qu'au sein du club il y a une réelle demande de choix de l'enseignant.

L'objet de cette réunion est de définir et d'exploiter toutes les possibilités qui peuvent être offertes à nos adhérents concernant l'enseignement du tennis (cours individuels et collectifs) et les personnes habilitées à l'enseigner au sein du club.

Dans le cadre de sa formation, Sylvain doit établir un projet (celui-ci a été exposé aux membres du CD le vendredi 12 Avril) et doit aussi enseigner le tennis (cours individuels et collectifs) en totale autonomie.

Il nous est donc demandé de nous exprimer sur la possibilité que Sylvain Cals puisse donner des cours individuels et/ou collectifs au sein du club et dans quelles conditions.

Avant de débiter la réunion, Serge MACCIO demande la parole.

Son intervention est retranscrite ici :

1- Préambule

- J'interviens en tant que responsable de l'Ecole de Tennis auprès du CD. Par conséquent j'ai ma part de responsabilité dans la situation présente. J'accepte donc les critiques (constructives) ainsi que les conseils.

- Cette réunion n'est pas un conseil de discipline et je ne m'inscris pas en procureur. Nous sommes là pour poser le problème avec le plus de précisions possibles et essayer de dégager des propositions dans le calme et la sérénité. En aucun cas nous devons tomber dans l'affectif ou le sentimentalisme mais un peu d'humanisme n'est pas interdit.

2- Le problème.

- Des parents (2) ont rencontré Philippe REGNIER et lui ont soulevé le manque d'intensité des cours de Daniel SILMAN. Philippe REGNIER me les a envoyés (bonne initiative), un seul est venu.

- J'ai immédiatement rencontré Daniel SILMAN et nous avons parlé de la situation le concernant.

- J'ai fait diligence afin que la rumeur ne s'installe point. En effet, elle peut avoir des conséquences désagréables pour notre club.

3- Propositions.

- Daniel SILMAN doit absolument donner de l'intensité à ses cours à court, moyen et long terme. En tant que moniteur du club, il doit prendre toutes ses responsabilités dans la gestion sportive de ses activités.

- Daniel SILMAN et Sylvain CALS doivent se parler. Ils doivent absolument mettre en synergie leurs compétences et mettre en place une politique sportive conséquente pour le club.

- Dans notre club, il faut que nous apprenions à nous parler. La convivialité ne peut supporter l'invective et des non-dits.

- Pour terminer, un point fondamental. Il est absolument inadmissible qu'un travail d'équipe comportant l'ensemble des éducateurs n'ait pas lieu. Je propose que des réunions périodiques se mettent en place. Chacun doit y apporter son expérience, sans a priori.

Il ne faut jamais perdre de vue que personne ne détient la vérité, la certitude n'existe pas et le doute permet de progresser. Il faut être modeste par rapport à la connaissance, c'est un signe d'intelligence.

A la fin de son intervention, Serge MACCIO demande à ce que son texte soit mis au vote lors de la prochaine réunion du CD.

Fabrice SPIGA fait remarquer que tout cela a déjà été dit et noté sur un précédent compte-rendu de réunion.

Guy reprend la réunion, et soumet l'idée que Sylvain puisse donner des cours durant sa formation.

Un débat s'instaure.

En effet, dans le cadre de sa formation, Sylvain a besoin d'expérience, et cette expérience passe par dispenser des cours (particuliers, groupes).

Fabrice SPIGA rappelle alors que Sylvain a un contrat de 35 h avec le club, et qu'il ne peut en aucun cas dépasser ce quota d'heures. De même que ne pouvant être rémunéré, ce serait le club qui encaisserait les montants de ces cours.

Ensuite, il est demandé après discussion que les tarifs de ces cours soient exactement les mêmes que ceux pratiqués par Daniel SILMAN. Ceci afin que Daniel SILMAN ne soit pas pénalisé financièrement.

Daniel SILMAN précise qu'il n'est pas opposé à ce que Sylvain donne des cours surtout si cela peut contribuer à l'aider dans sa formation et couvrir une réelle demande de certains de nos adhérents.

Pour les modalités pratiques (disponibilité, nombre d'heures, tarifs, etc....) à voir avec le Président Philippe Régnier

.

Guy demande à Daniel SILMAN pour quelle raison il ne propose pas aux adhérents qui viennent de terminer le PAACT (4 groupes) une suite sous forme d'un forfait en cours collectifs comme l'a d'ailleurs fait Sylvain CALS pour son groupe.

Daniel nous répond qu'il ne peut pas se permettre de travailler à perte, en pratiquant les tarifs appliqués au PAACT (1€/h/personne), pour des raisons financières et d'éthique.

Bruno ORSI lui fait remarquer qu'il peut proposer 10 cours d'une heure pour 70€/personne avec 4 personnes (28€/h), voire 45€/personne avec 6 personnes (27€/h). Tarif très attractif.

Daniel va creuser la question.

Ensuite, Guy expose les problèmes des cours supplémentaires pour les jeunes (déroulement, assiduité des participants, pas de résultats en rencontres/ équipe, ...). Ceux-ci sont payés par le club et le Président Philippe Régnier veut les stopper.

Il a été constaté qu'à la fin de la saison, aucun enfant de ces cours n'a fait de tournois.

Le but de ces entraînements supplémentaires est justement d'emmener les enfants à faire des tournois.

Il est alors demandé à Daniel SILMAN d'être vigilant sur la motivation des enfants à s'impliquer et à s'investir dans le tennis.

Il est rappelé que ces cours supplémentaires ne sont pas un dû, et que les groupes doivent pouvoir être modifiés en fonction de la motivation des enfants.

Daniel s'engage à fournir auprès de Guy, avant la fin des vacances scolaires d'avril, une liste révisée et réduite des enfants pouvant poursuivre les entraînements supplémentaires jusqu'à la fin de la saison (5 à 6 semaines).

Guy rappelle à Daniel SILMAN que le club ne subventionnera pas le Team des vacances D'avril.

Bruno ORSI propose alors de fixer des objectifs chaque année avec l'équipe en charge de l'école de tennis.

Serge MACCIO propose alors qu'une commission s'organise afin de travailler sur les objectifs à atteindre dans le cadre des cours payés par le club.

Se propose pour faire partie de cette commission : Bruno ORSI, François PRINCIPIANO, Jean-François REGNIER et Fabrice SPIGA.

Enfin Guy MEDINA précise à Daniel SILMAN que durant le tournoi d'été un seul court sera à sa disposition et ce uniquement la première semaine de tournoi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président de séance

MEDINA Guy

Le Secrétaire de séance

SPIGA Fabrice